



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 21 novembre 2023 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

LÉGISLATION

2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 638-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 486-2012 ÉTABLISSANT LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

AQUEDUC, ÉGOÛTS, ORDURES

3. CUEILLETTE DES ORDURES 2024 – OCTROI DU CONTRAT

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

4. ENGLOBE – OFFRE DE SERVICE

FINANCES

5. RÉCLAMATION POUR DES DOMMAGES AU 225, ROUTE 271



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

6. DEMANDE D'APPUI DE SAINT-VICTOR – AIDE FINANCIÈRE STADE DES BÂTISSEURS

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

7. SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE – PRÉVENTIONISTE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125442-11-2023

2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 638-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 486-2012 ÉTABLISSANT LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

La conseillère, madame Mélanie Raymond, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 638-2023 à une prochaine séance et ayant pour objet d'établir le nombre de versements à quatre (4) versements au lieu de trois (3).

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 638-2023 en indiquant sa portée;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 638-2023 relatif au nombre de versements soit, et est adopté par ce conseil.

125443-11-2023

3. CUEILLETTE DES ORDURES 2024 – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a procédé à un appel de propositions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles ;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre n'a reçu qu'une seule soumission, celle de Sanitaire Fortier au montant de quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et trente-cinq cents (81 790,35\$) taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à négocier le montant soumis par la compagnie Sanitaire Fortier pour le contrat de cueillette et de transport des matières résiduelles 2024 et suite aux négociations, d'octroyer ledit contrat de cueillette et de transport des matières résiduelles 2024, à ladite compagnie Sanitaire Fortier.

125444-11-2023

4. ENGLOBE – OFFRE DE SERVICE

Considérant qu'Englobe nous a fait parvenir une offre de service pour la caractérisation environnementale complémentaire pour le projet de développement du parc industriel, lot 6 539 892 ;

Considérant que le montant des travaux est estimé à douze mille huit cent un dollars (12 801,00\$) plus taxes;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'offre de service.

5. RÉCLAMATION POUR DES DOMMAGES AU 225, ROUTE 271

Ce point est reporté à la séance du 5 décembre 2023.

125445-11-2023

6. DEMANDE D'APPUI DE SAINT-VICTOR - AIDE FINANCIÈRE STADE DES BÂTISSEURS

Considérant que la municipalité de Saint-Victor nous a fait parvenir une demande d'appui pour une aide financière ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre appuie le projet du Service des Loisirs et Tourisme de Saint-Victor pour l'amélioration du Stade des Bâtisseurs afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre s'engage à conclure une entente de service avec le Service des Loisirs et Tourisme de Saint-Victor pour l'amélioration du Stade des Bâtisseurs afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de sa population ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente de service avec le Service des Loisirs et tourisme de Saint-Victor afin de permettre à nos citoyens de continuer de bénéficier des services de Saint-Victor au niveau des sports et des loisirs au même coût.

125446-11-2023

7. SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE - PRÉVENTIONISTE

Considérant la résolution numéro 125438-11-2023, adopté le 7 novembre 2023, ayant pour objet la signature d'une entente intermunicipale avec un préventionniste ;

Considérant qu' à la suite de l'adoption de cette résolution, le maire a informé la directrice générale et greffière-trésorière de son refus de signer et d'approuver ladite résolution, apposant ainsi son « veto » relativement à cette décision, conformément au paragraphe 3 de l'article 142 du *Code municipal* ;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière doit, conformément à la loi, soumettre à nouveau cette résolution à la considération du conseil lors de la présente séance ;

Considérant que la majorité des membres du conseil désire approuver de nouveau ladite résolution ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Que suite au droit de veto du maire, dans la résolution 125438-11-2023, il était question de l'augmentation du taux horaire du préventionniste à l'IPC, mais suivant discussion avec la Municipalité de Saint-Martin, le taux horaire du préventionniste sera stable jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Que soit approuvée de nouveau la résolution numéro 125438-11-2023, ayant pour objet la signature d'une entente intermunicipale avec préventionniste avec la modification mentionnée ci-haut;

Que ladite résolution est légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par le maire.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 19 h 41 à 19 h 41. Aucune question n'est posée.

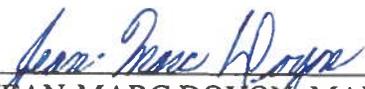
125447-11-2023

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 19 h 41.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE